



DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 06 JUILLET 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **GUILHERAND GRANGES (07)** à :

CORNILLON Victoria
COTE DERNIER-GRATIER Manon
DEJOIN Julie
GAILLARD Mélina
GRANGE Doris
MARTEL Clémentine, avec félicitations du jury
PANSIOT Manon
PETRIS Gaëlle, épouse SANTIAGO
PEYRET Eline, avec félicitations du jury
SAVY Pauline
WELTIN Mélissa, avec félicitations du jury

Fait à Paris, le 06 juillet 2023
la présidente du jury,



Catherine HOURTIGUET

Décision à titre purement informatif.

Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.